

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 09/04/2024

DECISION N° 20240409\_B\_051

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY,

Étaient excusés représentés : Daniel DURIEUX : Pouvoir à M.  
GIRODET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à M. VIAL

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Administration Générale :**  
**Objet : Association Nationale des Maires de France : Cotisation 2024**

**Le Bureau,**

**N° 20240409\_B\_051**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve pour l'année 2024 la cotisation de la Communauté de Communes  
Loire Semène à l'Association Nationale des Maires de France pour un  
montant de 1 078,59 €.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 09 avril 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20240409-20240409\_B\_051-AU  
Reçu le 12/04/2024